

COMMISSION  
ÉLECTORALE  
NATIONALE  
AUTONOME

RÉPUBLIQUE DU BENIN



**SEMINAIRE DE FORMATION DES PARTIS  
POLITIQUES SUR LES PROCEDURES DE GESTION  
ET DE CONTROLE DES FONDS PUBLICS.**

oooooooooooooooooooooooooooo

**RAPPORT**

*Amazone hôtel – Bohicon, Décembre 2020*

La gestion des finances publiques, notamment l'exécution des dépenses publiques obéit à des règles et procédures, dont la méconnaissance et la violation peuvent conduire à des malversations ou à des fautes graves.

En effet, dans le cadre de la réforme du système partisan initiée par le gouvernement et suite à la mise en œuvre du financement public des partis politiques, il convient d'amener les partis politiques à s'approprier les règles de gestion, ainsi que les rôles et responsabilités qui leur incombent désormais.

Ainsi, la CENA qui est chargée de l'application et du suivi du financement public des partis politiques, a, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, organisé du 15 au 20 Décembre 2020 à Amazone hôtel de Bohicon, **un séminaire de formation des partis politiques sur les procédures de gestion et de contrôle des fonds publics.**

L'objectif dudit séminaire est d'amener les acteurs de la chaîne de dépenses au sein des partis politiques à s'approprier les règles et procédures de dépense des fonds publics mis à leur disposition.

De manière spécifique, il s'agit de :

- donner aux participants les informations élémentaires relatives aux principes et procédures d'exécution des dépenses publiques ;
- Informer les participants sur les procédures relatives à l'acquisition des biens et services, à la réalisation des travaux, ainsi que les délais à respecter au regard de la loi ;
- Former les participants sur les outils indispensables à la gestion des fonds publics ainsi que sur la tenue de la comptabilité et le contrôle ;
- Rappeler les dispositions du code électoral relatives aux dépenses de campagne électorale.

Ledit séminaire a réuni sous la supervision des commissaires et du Secrétaire Exécutif Permanent (SEP), les représentants des partis politiques, les cadres de la CENA, ceux du Ministère de l'Economie et des Finances et ceux de la chambre des comptes de la Cour Suprême.

Le présent rapport, qui rend compte des résultats des travaux du séminaire, s'articule autour des grands axes ci-après :

- La cérémonie d'ouverture ;
- Les communications ;
- Les exercices pratiques ;
- Les recommandations.

## **I - / LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

L'ouverture de l'atelier a été marquée par l'allocution du Directeur adjoint du cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Franck DJIGLA et celle de Monsieur Emmanuel TIANDO, Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).

Dans son allocution, Monsieur Franck DJIGLA a rappelé le caractère sensible des dépenses publiques et salué les organisateurs du séminaire, qui a le mérite de réunir les représentants de la quasi-totalité des partis politiques évoluant sur l'échiquier national depuis la mise en œuvre du système partisan au Bénin.

Tout en souhaitant la bienvenue aux participants, Monsieur Emmanuel TIANDO a, quant à lui, salué la présence des cadres du Ministère de l'Economie et des Finances et celle des représentants de la chambre des comptes de la Cour Suprême qui sont d'une grande utilité pour ce séminaire.

Il a, par la suite reprecisé les objectifs de cette formation et souligné toute son importance pour les acteurs de la chaîne des dépenses au sein des formations politiques.

Il a, pour terminer, exhorté les participants à faire preuve d'assiduité tout au long des quatre jours que dureront les travaux.

## II-/ LES COMMUNICATIONS

Au total, dix (10) communications ont meublé les travaux du séminaire et concernent les thématiques suivantes :

1. *L'implémentation du cadre juridique du financement public des partis politiques ;*
2. *L'appropriation du SYSCOHADA révisé ;*
3. *L'élaboration et l'exécution du budget de fonctionnement des partis politiques ;*
4. *Les procédures d'exécution des dépenses publiques ;*
5. *Les marchés publics ;*
6. *Les ressources de financement des partis politiques ;*
7. *Le mécanisme de reddition des comptes ;*
8. *Le mécanisme de contrôle des comptes des partis politiques ;*
9. *Le contrôle des dépenses de campagne électorale ;*
10. *Les responsabilités et sanctions en matière de bonne gestion des fonds publics.*

Ces différentes communications et les débats qui ont suivi ont permis aux participants de :

- s'informer sur la législation et la réglementation applicable au financement public des partis politiques ;
- prendre connaissance des règles et procédures du SYSCOHADA révisé ;

- connaître les acteurs clés de la chaîne des dépenses publiques à savoir : les ordonnateurs, les comptables et les contrôleurs Financiers ;
- maîtriser les procédures d'exécution des dépenses publiques à savoir : la phase administrative (l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement) et la phase comptable que constitue le paiement ;
- avoir un bref aperçu sur le cadre juridique de la gestion des marchés publics, à travers les textes internationaux (les directives de l'UEMOA) et les textes nationaux (textes législatifs et réglementaires) ;
- cerner le cadre institutionnel de la gestion des marchés publics (les organes de passation et de contrôle des marchés publics, l'autorité signataire, les autorités d'approbation et l'organe de régulation) ;
- prendre connaissance des différents types de marchés publics (les marchés de fournitures, de services, de prestations intellectuelles, de travaux et les marchés de type mixte) ; les différents modes de passation de marchés publics (l'appel d'offres et l'entente directe ou le gré à gré) ;
- prendre connaissance des techniques de passation des marchés publics (le groupement de commandes, l'accord – cadre, l'enchère électronique et la centrale d'achat).

Par ailleurs, les participants ont été formés sur la procédure de reddition des comptes, à savoir l'élaboration des états financiers, des rapports d'activité ou de gestion, du bilan social éventuellement, des rapports de révision et du compte de gestion.

Dans ce cadre, un accent particulier a été mis sur les mécanismes de contrôle et d'audit des fonds publics mis à disposition, non seulement de la CENA, mais aussi et surtout des partis politiques.



Ces derniers doivent faire preuve d'une gestion efficiente de leur compte de campagne, en élaborant un budget, un plan de performance et en effectuant leur suivi et le contrôle de leurs comptes de campagne. Aussi, a-t-il été abordé les mécanismes d'élaboration et de contrôle des comptes de campagnes.

L'accent a également été mis sur les obligations et responsabilités en matière financière, civile, disciplinaire et pénale des différents acteurs impliqués dans la gestion des fonds publics.

### **III-/ LES EXERCICES PRATIQUES**

Des cas pratiques exercés à la suite des différentes communications ont permis aux participants de mieux comprendre les thématiques développées.

Les supports de ces différents cas pratiques sont annexés au présent rapport.

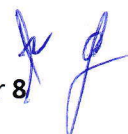
### **IV-/ LES RECOMMANDATIONS**

À l'issue des travaux, les recommandations suivantes ont été formulées par les participants. Il s'agit de :

- la tenue d'une comptabilité régulière conformément au plan comptable en vigueur ;
- la nomination par les partis politiques, de deux commissaires aux comptes inscrits dans l'ordre des commissaires aux comptes et non militants du parti;
- l'élaboration des documents de planification par les partis politiques n'ayant pas encore bénéficié du financement public ;



- la désignation par les partis politiques, des organes de passation et de contrôle des marchés publics (PRMP, CCMP) ;
- l'élaboration et la saisie dans le système intégré de gestion des marchés publics, des plans prévisionnels de passation des marchés publics, pour leur prise en charge ;
- l'élaboration d'un guide de procédures administratives, comptables et financières qui soient adaptées aux spécificités des partis politiques ;
- l'organisation d'un séminaire par le Ministère de l'Economie et des Finances, à l'intention des partis politiques, en vue de l'appropriation par ces derniers, des outils de gestion du financement public ;
- la prise de mesures pouvant permettre aux partis politiques d'engager des dépenses urgentes liées à des actions spécifiques inattendues ;
- la prise d'un décret permettant de réglementer le contrôle des dépenses de campagne ;
- le plaidoyer auprès du Parlement, afin que la répartition des fonds alloués aux partis politiques ne se fasse plus uniquement au prorata du nombre d'élus, mais que cette répartition soit élargie à tous les partis politiques ayant une existence légale, ne serait-ce que pour les appuyer dans l'animation de la vie politique ;
- Le remboursement des frais de cautions au titre des élections communales de mai 2020 et des frais de campagne des élections législatives de mai 2019;
- l'édition d'un recueil des différentes lois relatives au fonctionnement des partis politiques ;
- le vote d'une loi portant modification de la loi sur le financement des partis politiques, afin de permettre que les partis politiques ayant une existence légale bénéficient du financement public, pour compter l'année budgétaire 2021 ;



- la prise d'un décret dérogatoire en vue de faciliter aux partis politiques la gestion financière des subventions mises à leur disposition.

En conclusion, nous pouvons affirmer que ce séminaire a été d'une grande utilité pour les participants, qui ont acquis beaucoup de connaissance sur la gestion des fonds publics, notamment les règles et procédures des dépenses publiques.

La qualité des communications, l'assiduité et la contribution de tous les participants ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

Le souhait de tous est que ce séminaire soit réédité au moins une fois par an, afin que les acquis soient consolidés.

Le Président a félicité les participants qui ont travaillé d'arrache pieds pour l'atteinte des objectifs fixés. Il les a remerciés pour leur assiduité et pour le travail accompli. Il leur a, pour terminer, souhaité un bon retour dans leur famille respective et déclaré clos les travaux.

Fait à Bohicon, le 20 décembre 2020.

Les rapporteurs ;



**Christine AHOUANDJINOUS ZINSOU**



**Arnaud Fidèle AGBO**

**Pièces jointes :**

- Copies des communications ;
- Supports des cas pratiques ;
- Liste des documents offerts aux participants par le MEF